

ABONNEMENT.

Saumur :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 33.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne,	20 c.
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
Chez MM. HAYAS-LAFFITE et Co,
Place de la Bourse, 3.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

1^{er} Octobre 1875.

Chronique générale.

« Les discours des ministres se suivent et ne se ressemblent pas, » dit la *Republique française*, au début d'un article où elle apprécie un discours que vient de prononcer M. Léon Say, ministre des finances. Et cette phrase pourrait servir d'épigraphe à tous les commentaires que la presse républicaine consacre au même discours.

C'est devant les maires du canton de l'Isle-Adam, réunis dans un dîner au château de Stors, que M. Léon Say a pris la parole. Nous le disons franchement, au point de vue de l'art, ce discours est un petit chef-d'œuvre d'habileté. Il n'est rien moins que le contre-pied du discours de Dompierre, et pourtant il nous paraît difficile à un officieux du ministère de l'intérieur d'y trouver quoi que ce soit à redire.

Voici le discours de M. Léon Say :

Messieurs,

Je vous propose de boire à la santé de M. le maréchal de Mac-Mahon, président de la République, et je sais à l'avance avec quels sentiments vous accueillerez ma proposition.

M. le maréchal de Mac-Mahon a le rare privilège, dans un pays que divisent tant de partis, d'être en dehors et au-dessus de leurs luttes, par cette simple raison que sa politique est de se dévouer à la France et d'être le loyal gardien de la loi.

Sa destinée a voulu — et la haute impartialité de son esprit l'y avait bien préparé — qu'il fût le premier président constitutionnel de la République légalement organisée. C'est le 25 février qu'un aussi grave changement dans la nature de son pouvoir s'est accompli. Ce jour-là, en effet, l'ancienne majorité s'est formée pour nous sortir enfin d'un provisoire dont le pays était fatigué. La majorité du 25 février ne se composait pas seulement de républicains, elle parvenait à réunir dans un grand parti constitutionnel tous ceux qui avaient compris que la République était seule possible, et qu'on ne pouvait refuser plus longtemps un gouvernement à la France.

La Constitution qui est sortie de cet effort donne aux intérêts conservateurs les garanties les plus sérieuses. Ce n'est pas à vous, messieurs les maires, qui habitez au milieu des populations de la campagne, que j'ai besoin de dire qu'aucun gouvernement n'est possible en France s'il ne donne satisfaction aux intérêts conservateurs ; mais, vous le savez également, il n'y a en France de gouvernement durable que celui qui rallie autour de lui le parti libéral, c'est-à-dire les hommes modérés qui ont toujours condamné les excès, mais qui n'ont pas été dégoûtés de la liberté par les crimes que l'on a commis en son nom, qui ont foi dans le gouvernement du pays par le pays, qui représentent en un mot l'idée moderne, et qui, réduits au silence sous les deux empires, peuvent donner au gouvernement nouveau une grande force et un grand prestige.

L'acte mémorable de l'Assemblée nationale a été accueilli par la nation tout entière avec un sentiment général de confiance, et nous pouvons constater par des symptômes

visibles l'effet de cette confiance sur la richesse publique.

Lorsque j'ai occupé pour la première fois les fonctions de ministre des finances, il y a près de trois ans, une partie de la France était occupée par l'étranger, les grands emprunts n'étaient point entièrement réalisés, et les milliards de l'indemnité de guerre n'avaient pas encore été tous transportés de l'autre côté de la frontière.

Il y avait alors à la tête du gouvernement un citoyen illustre, M. Thiers, qui a trouvé dans son patriotisme et dans son expérience consommée les moyens de surmonter les difficultés qui paraissaient insurmontables. Il est tombé du pouvoir, emportant avec lui la reconnaissance du pays. M. le maréchal de Mac-Mahon a dignement continué son œuvre. Le sol a été libéré des armées étrangères ; les milliards ont été payés, et notre circulation monétaire n'en a pas même été atteinte.

Vous voyez aujourd'hui circuler l'or dans les campagnes, et jamais la Banque de France n'a eu autant de numéraire dans ses caisses. Mais, au moment où je suis revenu occuper les fonctions de ministre des finances, le fait le plus considérable qui se produisait, c'était le vote, par l'Assemblée nationale, d'une constitution définitive. A partir de ce jour, on a pu constater dans les affaires une amélioration si réelle que l'équilibre si vainement cherché du budget s'est réalisé pour ainsi dire de lui-même. Il est un signe certain de l'augmentation de la richesse publique, c'est l'augmentation du produit des contributions indirectes. On ne paie ces contributions que si l'on consomme ; c'est un impôt sur la dépense, et il faut bien croire que la dépense a pris un développement bien rapide, puisque le produit des contributions indirectes s'est considérablement et subitement accru.

Mon ami et collaborateur, M. Louis Passy, constatait l'autre jour, dans l'excellent discours qu'il a prononcé à Gisors, que les contributions indirectes avaient donné, pour les huit premiers mois de l'année, un excédant de 60 millions de francs sur les prévisions budgétaires ; j'ai aujourd'hui les relevés faits quinze jours plus tard, et l'excédant dépasse déjà 70 millions de francs.

La richesse publique s'accroît donc, malgré les désastres individuels qui sont venus frapper un si grand nombre de nos concitoyens. Le Midi a été cruellement éprouvé ; en Normandie, des inondations sans précédents ont causé des ruines considérables ; vous-mêmes, vous avez vu, il y a cinq semaines, une partie de votre canton ravagée par un orage. Malgré tous ces malheurs privés, la richesse publique ne cesse de s'accroître ; non-seulement les revenus particuliers augmentent, comme on peut le constater par l'augmentation de la dépense des objets de consommation, mais les épargnes s'accroissent et forment des capitaux nouveaux.

J'ai annoncé, il y a quelques jours, bien simplement, par un avis imprimé au *Journal officiel*, que je délivrerais des bons du Trésor à l'échéance de cinq ans et rapportant 5 0/0 d'intérêt aux capitalistes qui apporteraient leur argent ; et le public a versé tant de fonds au Trésor que j'ai dû arrêter l'opération pour ne pas dépasser la limite qui m'avait été fixée par la loi ; j'ai abaissé le taux de l'intérêt à 4 1/2 0/0, et les versements, quoique ralentis, n'ont pas été arrêtés.

Tous ces symptômes montrent à quel

point se développe la richesse dans notre pays. Et comme ces heureux résultats sont le fruit de la confiance du pays dans une politique tout à la fois ferme et modérée, dans une politique qui sait faire respecter les lois, maintenir la discipline et affirmer la Constitution, je puis en faire honneur au chef de l'Etat, à M. le maréchal de Mac-Mahon ; et, sûr que vous m'approuverez, je vous propose de boire avec moi à la santé de M. le Président de la République.

Il va de soi que l'importance du discours que vient de prononcer M. Léon Say est moins dans ses propres termes que dans les commentaires qu'il appelle ou qu'il souffre.

Nous n'irons point chercher ces commentaires jusque dans l'extrême gauche. Contentons-nous de ceux que nous trouvons dans les organes de ce qu'on peut appeler le centre et la droite de la majorité du 25 février.

Les appréciations de l'*Opinion nationale* sont résumées dans cette conclusion :

« C'est donc l'annonce de la chute prochaine de M. Buffet, qui se trouve implicitement contenue dans l'affirmation de M. le ministre des finances. »

Le *Courrier de France* constate en ces termes l'opposition qui vient de se révéler entre la politique de M. Buffet et celle de M. Léon Say :

« Quel est, en effet, le fond de la pensée de M. Buffet, sinon que le 25 février a changé fort peu de chose, qu'il n'y a en France qu'une constitution de plus, que le ministère actuel est l'héritier direct et universel du ministère précédent, et non sous bénéfice d'inventaire, et qu'il se propose de reconstituer la majorité du 24 mai ? Or, M. Léon Say nous dit juste le contraire. Il appelle le vote du 25 février un grave changement dans la nature du pouvoir du maréchal de Mac-Mahon. Il déclare que ce jour-là l'ancienne majorité de l'Assemblée nationale s'est heureusement et définitivement dissoute, et qu'une nouvelle majorité s'est formée.

M. Buffet veut reformer le faisceau de toute les forces conservatrices de la France. Ce mot « reformer » indique assez clairement le désir de réunir ce qui est dispersé, de rallier par conséquent cette majorité que M. Léon Say déclare définitivement et heureusement dissoute.

A moins de prendre personnellement à partie son collègue, ce qui eût été fort étrange, le ministre des finances ne pouvait pas marquer plus clairement la dissidence. Son discours n'est pas complètement de celui de M. Buffet, c'en est la contre-partie ; quiconque a applaudi l'un critiquera l'autre ; quiconque a blâmé l'un applaudira l'autre. M. Buffet se tourne vers un côté de l'horizon, M. Léon Say se tourne vers le côté opposé. »

Arrivons maintenant aux commentaires du centre droit. Un de ses organes, l'*Echo universel*, termine ainsi un article fort habile, mais dont M. Buffet n'a pas les honneurs :

« Nous ne voudrions pas qu'on nous pût accuser d'exagérer malignement de simples nuances. Nous nous bornons à les constater, laissant au temps à montrer si ces différences de langage correspondent à de véritables dissidences de pensée. Mais il importe de remarquer que, dans la situation présente, des paroles qui, en d'autres temps,

mériteraient moins d'attention, donnent lieu à d'intéressants commentaires. Les partis ne sont ni assez solidement groupés, ni assez nettement tranchés pour que les discours des ministres n'exercent aucune influence sur leurs déterminations. L'administration qui sert d'intermédiaire entre les ministres actuels et le pays, après avoir été dans des conditions politiques différentes l'organe des précédents ministères, doit chercher dans ces paroles officielles des indications sur l'attitude qu'il lui convient de tenir vis-à-vis des électeurs et vis-à-vis des candidats futurs ou déclarés. Car l'approche des élections générales pour le Sénat et pour la Chambre des députés donne à ces nuances plus ou moins accusées une portée pratique considérable.

D'ailleurs, nous sommes persuadés que le toast de M. Léon Say, comme le discours de M. Buffet, sera l'objet de commentaires qui auront eux-mêmes leur intérêt et leur importance. Ceux qui ont blâmé l'un, pourront louer l'autre, et réciproquement. Or, en politique et sous le régime parlementaire, l'approbation et la critique du public de la presse et des partis ne contribuent pas peu à déterminer le sens, à étendre la portée des allocutions officielles. Les orateurs du gouvernement ont toujours présents à l'esprit les dispositions, les vœux et l'humeur des partis, et savent qu'ils n'ont pas seulement à se préoccuper de bien rendre leur pensée personnelle, mais aussi à prévoir à qui ils peuvent plaire ou déplaire. Or, il est évident que M. Léon Say n'a point visé à mériter et à obtenir exactement les mêmes suffrages et les mêmes félicitations que M. le vice-président du conseil. »

Selon le *Moniteur*, « on ne pouvait pas définir en meilleurs termes que l'a fait M. Léon Say les devoirs et les droits qui résultent, pour chacun, de l'établissement de la République révisable. »

Et il ajoute :

« Nous n'avons donc pas un mot à retrancher à son programme politique. »

Le *Français* ne dit rien. Il est tout entier à la défense du dernier discours de M. de Broglie contre certaines interprétations républicaines et autres.

**

Le *Courrier de France* maintient son dire ; il affirme de nouveau, malgré les démentis réitérés du *Français*, qu'il y a eu, dans le conseil des ministres, une délibération spéciale au sujet du mode de scrutin.

Ce détail n'offre plus qu'une importance secondaire, puisqu'il est admis que, pour le moment du moins, le ministère tout entier est d'accord avec son chef sur le fond même de la question.

Néanmoins, voici le nouvel entrefilet que publie à cet égard le *Courrier de France* :

« Le plus grand nombre des journaux de Paris se décident, enfin, à reconnaître l'exactitude de l'information que nous avons donnée sur la décision prise par l'unanimité du conseil des ministres relativement au scrutin uninominal.

Un certain nombre de nos confrères s'obstinent, cependant, à contester encore certains détails : ce sont là des entêtements puérils qu'il nous paraît inutile de relever.

Nous nous bornons à résumer ainsi la situation : « C'est dans la réunion du conseil des ministres qui a eu lieu avant le départ de M. Buffet pour les Vosges et de M. Du-

faure pour la Charente-Inférieure que cette grave décision a été prise : elle a été prise, nous le répétons, à l'unanimité. Il est absolument inexact que le maréchal ait pesé personnellement sur le débat. »

L'Événement dit à ce propos :

« Les décisions prises en conseil des ministres, au sujet du mode de votation, ne paraissent pas devoir exercer la moindre influence sur les chefs les plus autorisés et les plus modérés du centre gauche. M. Casimir Périer professe sur le scrutin de liste la même manière de voir que M. Thiers ; les dernières déclarations de l'Aube en font foi. L'honorable M. Bardoux ne se sépare pas non plus de ses amis politiques, et il n'hésitera pas à donner sa démission à la rentrée de la Chambre, si le cabinet persiste à vouloir poser sur ce point la question de cabinet. Au reste, dès maintenant, les positions sont prises, et nous avons de bonnes raisons pour penser que la majorité de la Chambre se prononcera en faveur du scrutin de liste. »

Nous allons donc décidément avoir une question Bardoux.

Un des correspondants parisiens de l'Indépendance belge lui transmet le résumé d'une conversation politique qui aurait eu lieu récemment entre M. le maréchal de Mac-Mahon et un personnage « pour le caractère duquel le Président de la République professe la plus haute estime. »

Nous croyons devoir publier ce résumé, dont nous laissons d'ailleurs la responsabilité à l'Indépendance belge :

Voici, rapporté dans un sens fidèle, le langage qui a été tenu par le maréchal :

« Ma ligne de conduite est tracée par mon devoir, et mon devoir est de me conformer aux votes de la majorité de la Chambre. Si donc M. Buffet se met dans une situation à ne plus pouvoir rester ministre, eh bien ! je lui trouverai un successeur. Que diriez-vous de M. Dufaure, par exemple ? Je fais le plus grand cas de son jugement dans les choses de la politique. »

« Je n'ai jamais eu plus de confiance en aucun ministre que je n'en ai eu en M. le duc de Broglie. Cela ne m'a pas empêché de le remplacer quand l'Assemblée nationale n'en a plus voulu. Je quitterai donc M. Buffet avec quelque regret sans doute, car il a du mérite, mais je m'en séparerai, comme je devrai le faire, s'il perd la confiance de l'Assemblée. »

« Comme bien d'autres, vous voulez me faire un épouvantail du scrutin de liste. Vous dites que, s'il est adopté, la Chambre qui en sortira ne sera composée que d'éléments perturbateurs. Ceci ne me semble pas absolument prouvé. D'ailleurs, j'ai des informations qui me tranquillisent à cet endroit. La masse des électeurs, l'opinion générale du pays ne sont pas aussi révolutionnaires qu'on veut bien le dire. En outre, et en considérant ce qui s'est passé depuis bientôt deux ans, j'ai pris une confiance entière dans le bon sens du pays. »

Je vous le répète, le Président de la République s'est positivement exprimé dans le sens que j'indique, si je répare une omission que je viens de faire en écrivant.

Dans la conversation, le maréchal a dit : « Si M. Buffet s'en va, M. Dufaure le remplacera ; mais dans aucun cas je n'irai au-delà de M. Dufaure. »

Le correspondant ajoute :

« Evidemment, je ne suis pas le seul, bien que je sois l'un des premiers à savoir ce qu'a dit le chef de l'Etat et à qui il l'a dit. Je suppose donc, non sans fondement, que cette conversation a dû s'ébruiter dans les sphères intimes du pouvoir. Et qui sait si ce n'est pas en reconnaissant que le Président de la République prendrait facilement son parti de son départ, que M. Buffet aurait jugé utile soit de s'amender en se rattachant aux branches, comme on dit, branches qui auraient nom Dufaure, Léon Say, soit de se raccrocher à la fortune et aux espérances de M. de Broglie. »

Nous sommes en mesure de certifier, dit l'Opinion nationale, que l'un des membres les plus autorisés de la réunion de l'Appel au peuple exposait avant-hier quelle serait l'attitude de son parti dans la grave question du scrutin de liste.

Nous reproduisons presque textuelle-

ment cette conversation qui a eu lieu devant un de nos collaborateurs.

La majorité des membres de la réunion de l'Appel au peuple se prononcera pour le scrutin de liste, non pas qu'ils considèrent ce mode de scrutin comme le meilleur en soi, mais parce que dans l'état de certains départements il leur assure plus de nominations que le scrutin uninominal. Ils se consolent de la majorité que ce mode de votation paraît devoir assurer tant aux républicains qu'aux libéraux ralliés, par l'espoir d'arriver, grâce au scrutin collectif, à un chiffre total de suffrages exprimés plus considérable.

La question a d'ailleurs été soumise au jeune prince impérial, qui, d'accord avec sa mère, s'est séparé de l'opinion de ceux qui tenaient aux anciens procédés électoraux de l'empire et se montraient partisans de tout système se rapprochant du scrutin de circonscription.

Nous ne connaissons pas l'opinion de M. Rouher, mais nous serions fort surpris qu'il n'eût pas été consulté avant qu'une décision fût prise.

Un avis signé du préfet de la Seine, et affiché sur les murs de Paris, rappelle aux jeunes gens faisant partie de l'armée territoriale qu'en vertu de l'article 59 de la loi du 24 juillet 1872 ils doivent, en cas de changement de domicile en France, ou de voyage et de résidence à l'étranger, donner connaissance de ce fait à la mairie à laquelle ils appartiennent.

Les peines édictées par l'autorité militaire varient de 10 à 200 fr. d'amende et comportent un emprisonnement de quinze jours à trois mois.

En temps de guerre, la peine sera double.

Le Bulletin des Lois pour l'Alsace-Lorraine qui vient de paraître contient une ordonnance du chancelier de l'empire, en date du 24 septembre, d'après laquelle les monnaies d'argent et de cuivre en valeur de francs n'auront plus cours légal en Alsace-Lorraine à partir du 1^{er} octobre.

Vincennes a eu, dimanche dernier, le spectacle d'un enterrement civil, dont les conséquences ont été non moins fâcheuses que ce scandale lui-même.

Le mort était un nommé Dumont, caporal des sapeurs-pompiers de l'endroit. Ses camarades se disposaient à lui rendre les honneurs militaires, contrairement aux règlements militaires, lorsque M. Lécuyer, maire de Vincennes, fit prévenir les sapeurs-pompiers d'avoir à ne point revêtir leurs uniformes pour assister à une manifestation irréligieuse.

Les sapeurs-pompiers de Vincennes forment-ils une secte franc-maçonne ou libre-penseuse ? ou bien se sont-ils laissés entraîner, comme il arrive souvent, par deux ou trois meneurs ? Nous ne savons. Toujours est-il que lesdits sapeurs-pompiers, au nombre de quarante, ont protesté contre l'avis du maire, ou plutôt contre les règlements militaires qui refusent les honneurs militaires aux enterrements civils, en envoyant au maire leur démission collective.

Voilà qui peut donner une belle opinion du niveau moral qui règne dans la population de Vincennes !

Nouvelles militaires.

Voici quelles seront, à partir du 1^{er} octobre prochain, les troupes placées sous le commandement supérieur du général de Ladmirault :

L'infanterie comprendra les 2^e, 5^e, 24^e, 28^e, 48^e, 54^e, 64^e, 65^e, 70^e, 74^e, 72^e, 76^e, 78^e, 80^e, 82^e, 85^e, 87^e, 89^e, 90^e, 104^e, 102^e, 103^e, 104^e, 113^e, 115^e, 116^e, 117^e, 118^e, 119^e, 124^e, 125^e, 134^e, 135^e régiments de ligne et le 6^e bataillon de chasseurs.

La cavalerie sera composée du 12^e régiment de hussards, des 9^e, 13^e, 17^e régiments de chasseurs, des 7^e, 18^e et 25^e régiments de dragons, et des 2^e, 4^e, 8^e, 9^e régiments de cuirassiers.

L'artillerie comprendra les 11^e, 12^e, 13^e, 22^e, 32^e régiments, et la 1^{re} compagnie d'ouvriers.

Le 1^{er} régiment du génie dépendra également du gouvernement de Paris, ainsi

que les 5^e, 19^e et 20^e escadrons du train des équipages militaires.

La 20^e section des secrétaires chargés d'assurer le service du recrutement, et les 22^e, 23^e et 24^e sections des commis et ouvriers militaires d'administration, seront affectés au même gouvernement.

Enfin, le service de santé comprendra les 22^e, 23^e et 24^e sections d'infirmiers militaires.

Dès la rentrée des réservistes de la classe 1867 dans leurs foyers, les commandants des corps d'armée devront adresser au ministre de la guerre des rapports détaillés sur toutes les opérations auxquelles aura donné lieu cet appel des réserves, au point de vue notamment de la rapidité de mobilisation, du degré d'instruction des hommes, etc. A son tour, le ministre de la guerre fera rédiger un rapport d'ensemble qui sera soumis à la Chambre au même titre que le rapport annuel qui lui est communiqué sur l'exécution de la nouvelle loi de recrutement.

Une sage mesure prise durant les manœuvres du 3^e corps, et que nous ne pouvons qu'approuver, suivant le proverbe : A la petite guerre comme à la grande guerre :

Pendant la marche des corps de Brauer et Jollivet sur Vernon, le 12^e chasseurs à cheval et le 24^e dragons ne se sont pas bornés à faire le service d'éclaireurs ordinaires. Ils se surveillaient à la façon allemande, c'est-à-dire qu'ils avaient des espions.

Le 12^e chasseurs a surpris dans ses lignes un énorme garçon, vêtu d'une blouse. Seulement il n'avait pas pu se résigner à couper ses moustaches et il avait conservé une allure militaire. C'était un maréchal des logis du 24^e dragons qui venait apprendre ce qui se passait chez les chasseurs.

Plus heureux, les chasseurs ont pu envoyer l'un des leurs déguisé en paysan et qui a donné plus d'une fois des indications assez précises à ses chefs.

Nous mentionnons le fait pour une fois, mais nous espérons bien qu'il n'est pas isolé, et que la même candeur naïve n'y présidera pas toujours.

TELEGRAPHIE MILITAIRE.

C'est dans les manœuvres du 3^e corps que vient d'être inauguré le service télégraphique en campagne.

Les employés du télégraphe faisant partie d'un corps d'armée sont tous appelés lorsque ce corps d'armée fait les grandes manœuvres. Quelle que soit leur classe ils viennent tous, et, au lieu d'être incorporés comme soldats dans les régiments, ils forment le corps des télégraphistes.

Deux sections de lignes télégraphiques ont été attachées à la division de Brauer. Chacune a deux voitures-postes, plusieurs prolonges et peut à la fois poser plusieurs lignes. L'appareil employé est l'appareil Morse. Les fils se composent de cinq fils de cuivre tissés et recouverts de gutta-percha. Ainsi les fils sont complètement isolés et peuvent être placés sur n'importe quel corps conducteur, et surtout ne craignent en rien l'humidité. Un de ces fils a été complètement submergé dans la Seine sur le parcours de plus d'un kilomètre, dans les essais qui ont été faits par M. Morris aux environs de Paris.

Le placement d'une ligne s'exécute d'une manière très-simple : il suffit de vingt-cinq à trente minutes pour établir un kilomètre de fils. Une seule voiture suffit pour contenir le matériel ; un attelage de six chevaux du train commandés par un brigadier la traîne. Deux bobines sont attachées à l'arrière de cette voiture, à chaque bobine sont enroulés mille mètres de fil. Quand on est sur le point de poser le fil, on l'essaie au moyen d'une pile portable, placée dans la voiture ; on peut également faire marcher les parleurs qui se trouvent transportés à côté des piles et des bobines. Lorsque l'on veut réunir deux fils, on fait ce que les télégraphistes appellent le raccordement : on attache les fils de cuivre, puis lorsque le nœud est bien fait, on recouvre le tout de gutta-percha et l'on y attache un fil rouge pour que l'on puisse reconnaître l'endroit où ont été attachés les deux fils. Ainsi, même au raccordement, il est impossible que le cuivre soit mis en contact avec un corps conducteur. Lorsque l'une des deux bobines est épuisée, on la remplace par une autre toute préparée, placée dans la voiture.

Sur le devant de la voiture, à l'intérieur,

se trouve l'appareil Morse, puis un bureau devant lequel est un banc. L'employé peut donc écrire commodément de chaque côté de la voiture, depuis ce banc jusqu'à la portière.

Si par hasard cette voiture était prise par l'ennemi, des appareils portatifs établis dans des caisses, et que l'on peut établir en plein champ, sont contenus dans la deuxième voiture, à peu de chose près construite sur le modèle des prolonges d'artillerie.

Derrière la voiture se trouvent plusieurs employés munis de grandes perches à crochets ou d'échelles pour pouvoir suspendre les fils aux arbres bordant la route, aux murs ou aux maisons.

Dans différents cas, on a placé les fils dans des fossés, par terre, et même sur une ligne établie sur l'emplacement de la ligne de bataille, un fil posé dans des champs a été foulé par la cavalerie et une batterie a passé dessus sans que la transmission ait été en rien changée. Lorsque l'on veut arrêter la ligne, on établit un bureau ambulancier soit par une voiture-poste, soit par un appareil en caisse portatif que l'on place dans un champ ou ailleurs.

Le relèvement des lignes s'exécute très-simplement. Les bobines sont attachées derrière la voiture comme pour le placement, mais une poignée permet d'enrouler les fils à mesure que les ouvriers les détachent. D'autres ouvriers se remplacent tour à tour pour tourner la poignée des bobines.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Nous croyions en avoir fini avec l'enterrement civil de lundi. Pas du tout : le Courrier de Saumur se met de la partie. En insérant la lettre de M. Lecoy, sans raison bien évidente, il nous oblige à revenir sur cette question et à publier les réflexions suivantes d'un de nos concitoyens, lesquelles n'eussent pas vu le jour sans la publicité du Courrier. Nous avons donc adressé à notre confrère la lettre suivante :

1^{er} octobre 1875.

Monsieur le rédacteur du Courrier de Saumur, j'ai vu à la fois de vous imposer dans la polémique que M. le maire de Saumur a cru devoir engager avec l'Echo Saumurois ; libre à vous : je ne m'en plains nullement, au contraire.

La lettre de M. Lecoy renferme certes des sentiments qui lui font honneur ; mais aussi, en plusieurs points, elle donne prise à des critiques faciles qu'il faudra peut-être exposer plus longuement.

Pour aujourd'hui, il est bon que toutes les pièces propres à éclairer vos lecteurs passent sous leurs yeux. Nommé dans la lettre de M. Lecoy, j'ai droit à une réponse dans vos colonnes, et à ce titre je requiers, dans les délais prescrits par la loi, l'insertion de cette lettre et de la lettre suivante que je m'approprie, suivant l'exemple qui m'en a été donné :

A Monsieur le Rédacteur en chef de l'Echo Saumurois.

« Saumur, 30 septembre. »

Mon cher rédacteur,

Permettez-moi d'émettre dans votre journal, avec toute la simplicité qui me caractérise, les réflexions que me suggère la lettre plus sentimentale que logique de M. Lecoy.

Il y a en lui deux personnes bien distinctes : le simple particulier et le fonctionnaire public.

Comme simple particulier, il peut chez lui ou chez tout autre dire et faire tout ce que bon lui semble ; mais dès qu'il met le pied dans la rue, dans les démarches qu'il y fait, dans les manifestations auxquelles il prend part, le public voit toujours en lui le maire, qu'il ait ou non son écharpe ; aussi doit-il toujours, en public, et en toutes circonstances, éviter la moindre démarche qui pourrait blesser la croyance de ses administrés, froisser leurs convictions politiques ou religieuses. C'est du moins ainsi que je comprends les fonctions de maire.

Eh bien, monsieur, quoi qu'il en ait dit, sa démarche de lundi a été blessante pour les yeux de cette grande majorité de ses administrés qui, sans s'abriter sous le manteau de l'hypocrisie, observent les pratiques de cette sublime morale de la religion catholique dont il fait un si pompeux éloge.

Mais, dit-il, je m'associais à la douleur d'un père, d'un ami.

Oh ! rien de mieux et de plus touchant sans doute ! Mais il le pouvait faire tout aussi bien et d'une manière beaucoup plus convenable, dans sa position de maire, en se rendant chez cet ami pour pleurer avec

lui exprimer toute la part qu'il prenait de son affliction, au lieu de consentir à figurer en tête d'un cortège que cette population de Saumur, toute bonne et paisible qu'elle est, ne pouvait voir passer sans ressentir le froissement le plus douloureux.

« Veuillez agréer, monsieur Godet, mes meilleurs sentiments. »
UN HABITANT DE SAUMUR.
Monsieur, mes salutations.
GODET.

MUSIQUE MUNICIPALE.
En raison de la saison avancée, la musique municipale se fera entendre pour la première fois, cette année, dans le square, dimanche prochain, à 4 heures du soir. Demain, nous publierons le programme.

Mardi dernier, le jeune Goasanvot, âgé de 18 ans, domestique à Vauchrétyen, arrondissement d'Angers, s'était rendu à Briouze, canton de Doué, pour aider les époux Proust dans leurs vendanges. Il conduisait une charrette chargée de trois barriques et marchait à vingt mètres devant M. Proust. A un certain moment, sans qu'on sache plus quel but, il se retourna; mais en même temps il perdit l'équilibre et la roue de la charrette lui passa sur le corps. Relevé aussitôt, il a été emmené chez M. Lameau, tonnelier à Lignéres, où il expira avant l'arrivée du docteur Ruais, qui avait été appelé pour lui donner ses soins.

La journée de lundi a été marquée par un exploit et une aventure cynégétiques qui méritent d'être notés.

Une chasse au sanglier avait été organisée dans les bois de Crémille, situés dans les communes de Mazières et de Langeais, appartenant à M. Hector Baillon. Elle a eu pour résultat la mort d'un sanglier, un des plus gros qu'on ait vus dans ces contrées, qui a été tué par M. Paul Cadieu, propriétaire à la Fresnaye.

Ce sanglier pesait 167 kilogrammes. Le même jour, peut-être à la même heure, un chasseur au chien couchant venait d'entrer dans un jeune taillis, sur le territoire de la commune de Chambray. Aussitôt un chevreuil, surpris, s'élança vers lui, s'engagea dans la bandoulière de son fusil, dont un coup part. L'animal, épouvanté, cherche à se dégager, arrache, dans la violence de ses efforts, une des boucles de l'arme, frappe de son pied le front du chasseur, lui contusionne le visage, le renverse, s'échappe enfin, l'abandonnant étourdi, meurtri, couvert de sang, et.... court au corail.

On sait qu'en vertu d'un récent arrêté du ministre de l'agriculture et du commerce, les concours régionaux auront lieu l'année prochaine à Nantes, Quimper, Arras, Orléans, Chaumont, Lons-le-Saulnier, Bordeaux, Tarbes, Rhodéz, Carcassonne, le Puy et Gap. On annonce aujourd'hui que, d'après des dispositions prises pour 1877, les départements désignés pour ces concours sont les suivants: Eure-et-Loir, Maine-et-Loire, Oise, Allier, Meurthe-et-Moselle, Haute-Saône, Charente, Haute-Garonne, Tarn-et-Garonne, Rhône, Hérault, Drôme.

Enfin, en 1878, les concours régionaux auront lieu dans l'Eure, la Mayenne, le Nord, le Cher, les Ardennes, la Côte-d'Or, la Vienne, le Lot-et-Garonne, la Haute-Vienne, la Creuse, les Bouches-du-Rhône et la Saône-et-Loire. Comme on peut le voir par ces renseignements, il y aura désormais en France douze concours par an.

LE JOURNAL DU SAPEUR-POMPIER.
Nous avons reçu le deuxième numéro d'une publication nouvelle qui a pour titre: *Le Journal du Sapeur-Pompier*. Ce journal, qui se publie à Paris, 19, passage Verdeau, paraît le 5 et le 20 de chaque mois; chaque numéro contient une gravure. Le prix de l'abonnement est de 6 fr. par an.

Ce journal, en stimulant les villes et les communes à organiser un corps aussi nécessaire que celui des sapeurs-pompiers, est aussi un encouragement pour les braves et désintéressés citoyens qui risquent à chaque instant leur existence pour les intérêts de tous.

Nous trouvons, dans la statistique des corps de sapeurs-pompiers en France, qui termine ce numéro, que le département de Maine-et-Loire, pour 380 communes, possède 79 compagnies de pompiers; la Vienne, pour 300 communes, 20; les Deux-Sèvres, pour 356 communes, 19; la Vendée, pour

298 communes, 17; la Marne, pour 665 communes, possède 516 compagnies de sapeurs-pompiers, et la Corse, dont les communes sont au nombre de 362, en est totalement dépourvue.

Faits divers.

La dépense totale que la ville de Paris aura à supporter, par suite de l'appel des réservistes de la classe de 1867, se monte à 90,000 fr. environ. Il y a eu 1,250 familles secourues, dont chacune a reçu 36 fr. Il y a eu à Paris de 6 à 7,000 réservistes. On voit donc qu'un cinquième à peine a eu besoin des secours de la ville.

Les courses de dimanche dernier, à Lyon, ont été marquées par un triste accident; deux jockeys sont tombés à la banquette irlandaise et ont été transportés dans l'enceinte du pesage. Un d'eux qui montait *Mayou*, à M. Jennings, est resté sans connaissance sur le coup. Il avait une large blessure au front, le cheval lui ayant roulé sur le corps. Il n'a pas tardé à succomber à ses blessures. Le second jockey a fait une chute peu dangereuse; mais le cheval, *Amadou*, a eu une jambe cassée. On a dû l'abattre sur place.

Les vendanges de Suresnes.

C'est à Suresnes, aujourd'hui en pleines vendanges ainsi qu'Argenteuil, qu'il faut voir le mouvement et l'animation. Jadis le vin de Suresnes était célèbre.

Tous les grands hommes, même les plus sobres et ceux qui buvaient le moins, ont eu un vin de prédilection.

Le grand Frédéric affectionnait particulièrement le vin de Tokay.

Napoléon I^{er} préférait à tous autres le chambertin.

Pierre le Grand plaçait en première ligne le madère.

Le cardinal de Richelieu n'admettait dans son verre que du vin de Romanée.

Son neveu, le maréchal de Richelieu, mit en honneur le médoc.

Rubens goûtait entre tous le vin de Marsala.

Jean Bart estimait comme le meilleur des vins le vin de Beaune.

Rabelais aimait que la dive bouteille fût pleine de vieux chablis.

Le maréchal de Saxe avait une prédilection pour le champagne.

Cromwell, le puritain, fêtait avec un certain zèle le malvoisie.

Talleyrand, le château-margot.

Humboldt, le sauterne.

Balzac, le vin de Vouvray.

Goethe, le johannisberg.

Lord Biron, le porto.

Charles-Quint, le vin d'Alicante.

François I^{er}, le xérés.

Henri IV, le vin de Suresnes.

Cette prédilection pour le Suresnes était d'ailleurs partagée par tous les gourmets de ce temps-là. C'était le vin aristocratique. Les grands seigneurs et les financiers, les riches et les délicats s'en délectaient.

Cependant ils connaissaient et ils avaient goûté les produits des meilleurs crus de la Bourgogne, de la Champagne, de nos provinces méridionales et des pays étrangers. Ils préféraient le vin de Suresnes, qui, à cette époque, n'avait de rival que le vin d'Argenteuil, son voisin.

Faut-il attribuer cette étrange préférence au mauvais goût des amateurs d'alors? Ou bien n'est-ce pas que les vins jadis si fameux ont dégénéré par quelque modification dans la nature du sol ou quelque maladie inconnue des vignobles?

Peut-être la question sera-t-elle un jour heureusement tranchée. Grâce à une médication convenable, les terrains recouvreront leurs anciennes qualités, la vigne si florissante santé et le vin de Suresnes le rang qu'il occupait jadis.

On se rappelle que, ces derniers temps, un troupeau de moutons a été surpris par l'orage à Belle-Coste (Lozère); cinq cent quatre-vingt-seize moutons avaient été tués par la foudre. *L'Union nationale* donne les nouveaux détails suivants: On vient d'enfourer les 596 moutons qui ont été tués par le tonnerre à Belle-Coste. On avait d'abord essayé de les brûler, mais l'o-

pération n'ayant pas réussi, ont avait été obligé d'y renoncer.

Le troupeau ainsi frappé appartient à M. Reboul, fermier aux Camboux (Gard). La perte est évaluée à 18,000 francs, dont il faut déduire 80 centimes par tête de mouton. C'est le prix que l'on a pu obtenir de chaque peau.

Le berger Nouet, qui était malade des suites de la terrible secousse qu'il a ressentie, est guéri. Les effets de la foudre ont été singuliers. Il a eu ses deux sabots cassés; un de ses guêtres a été arrachée par le fluide et a disparu.

Son chien était couché entre ses jambes. Il a été transporté à 20 mètres et recouvert de douze cadavres de moutons.

Le troupeau était de 1,800 bêtes. Environ 1,200 furent renversées. Deux jeunes garçons de Belle-Coste, qui avaient apporté la soupe au berger, se mirent aussitôt à l'œuvre et en relevèrent autant qu'ils purent. De cette manière, celles qui, n'ayant pas été tuées sur le coup, et qui seraient mortes étouffées par les cadavres des autres, furent sauvées.

On adresse de Sixfours (Var), au *Petit Marseillais*, le récit suivant d'un sauvetage extraordinaire:

« Un jeune soldat, âgé de dix-huit ans, qui n'avait aucune notion de la navigation, voulut faire une promenade en mer. Ayant détaché des quais de Toulon une embarcation, que l'on désigne ici vulgairement sous le nom de *bette*, il s'aventura dans la haute mer. Les vents de N.-E. qui soufflaient l'entraînèrent au large, et, malgré tous ses efforts, la nuit venue, il n'avait pu regagner le rivage. Il a erré ainsi pendant cinq jours, en proie à toutes les tortures. Bien qu'exténué par la faim et la soif, il ne perdait cependant pas courage; ce ne fut que le mercredi soir, quand la mer lui enleva son dernier aviron, qu'alors il se coucha au fond de sa barque et attendit la mort.

« Mais jeudi, un préposé des douanes de la brigade du Brusc, commune de Sixfours, en tournée sur le littoral, aperçut ballottée par la vague la légère barque que la mer du sud-ouest emmenait au rivage et qui paraissait abandonnée. Il descendit dans l'embarcation, au fond de laquelle se dessinait visiblement une forme humaine. Il crut d'abord se trouver en présence d'un cadavre, mais il reconnut bientôt que l'individu qui gisait dans le bateau respirait encore. Il lui prodigua des soins immédiats qui lui rendirent l'usage de ses sens.

« Le jeune soldat fut ramené à son régiment par les soins de l'administration de la douane. »

LA FABRICATION DU VIN.

On lit dans le *Bien public*: La falsification des vins est élevée aujourd'hui à la hauteur d'une institution. Les chimistes sont parvenus à composer, à l'aide d'éléments qui n'ont rien de naturel, toutes espèces de vins et de liqueurs; ils envoient aux commerçants leurs prospectus détaillés, avec prix en regard.

Nous avons entre les mains un de ces prospectus, et voici les curiosités que nous y avons relevées:

- Pour donner aux vins nouveaux la couleur du vin vieux, pour 230 litres, 1 fr. 50
- Pour donner aux vins le goût et le parfum du vieux bourgogne, pour 230 litres, 3 »
- Pour colorer en rose et en rouge, 4 50
- Pour fabriquer, avec du vin ordinaire, le madère, le marsala, le muscat, le malaga, l'alicante, le vermouth, le porto, le lacryma christi, le grenaché, le xérés, le tokay, pour 20 litres, 5 »
- Pour donner aux vins le goût du beaune, pour 230 litres, 3 »
- Pour fabriquer du chablis, pour 230 litres, 2 50
- Pour donner aux vins blancs le goût du champagne, pour 230 litres, 5 »
- Pour donner aux eaux-de-vie de grains le goût des cognacs, pour 100 litres, 6 »
- Pour donner la couleur du curaçao et du bitter, pour 100 litres, 2 »
- Pour faire du rhum, du kirsch et de l'absinthe avec de l'alcool, pour 50 litres, 6 »
- Pour donner aux eaux-de-vie de

betteraves le goût des armagnacs, pour 100 litres.

Une statistique terrible, qui prouve que, malgré la loi sur l'ivresse, l'alcoolisme fait chez nous de terribles progrès:

En 1856, il est entré à Bicêtre 99 aliénés par l'alcool; en 1860, 207; en 1873, 390.

A Sainte-Anne, la proportion des aliénés par l'alcool était: en 1855, de 12,78 p. 100; en 1863, de 25,24; en 1872, de 29,90.

Enfin, voici, d'après les documents les plus sérieux, un tableau qui montre l'augmentation considérable des cas de folie déterminés par les excès alcooliques:

En 1858, sur le nombre d'aliénés reçus dans les hospices, la proportion des alcoolisés était, pour les hommes, de 14,30 p. 100; pour les femmes, de 3,09.

En 1864, pour les hommes, de 18,78 p. 100; pour les femmes, 3,37.

En 1873, pour les hommes, de 22,82 p. 100; pour les femmes, de 4,71.

N'y a-t-il pas là de quoi faire réfléchir les amants de la muse verte?

Dernières Nouvelles.

30 septembre 1875.

La séance de la commission de permanence est ouverte sous la présidence de M. d'Audiffret. Le bureau est représenté par M. Duclerc, vice-président; M. de Ségur, secrétaire; MM. Baze et Martin des Pallières, questeurs.

MM. de Barante, de Kergorlay, de Diesbach, se sont fait excuser.

Le président entretient la commission des deux projets de chemins de fer: l'un reliant la gare actuelle de la rive gauche de Versailles au Parlement et le chemin de la rive droite à la rive gauche par l'embranchement de Viroflay; l'autre directe et nouveau, conduisant en 20 minutes au plus de Versailles à Paris.

M. le ministre des travaux publics est venu à Versailles pour exposer ces projets à la commission.

Le président propose au préalable d'aller voir les travaux de la nouvelle salle.

M. le marquis de Plœuc demande à signaler les fabricants de fausses nouvelles qui jettent la perturbation dans les affaires; il demande s'il n'y a pas dans l'arsenal de nos lois des moyens de répression qui permettent de punir les mensonges propagés par le télégraphe.

M. Schérer dit que les ateliers de fausses nouvelles sont à Constantinople en faveur des Turcs, et à Belgrade en faveur des Herzégoviens.

M. le marquis de Plœuc répond qu'il n'a pas voulu désigner cette sorte de belligérants, mais ceux de la Bourse, qui se font envoyer des dépêches mensongères pour assurer leurs victoires.

M. d'Audiffret dit que le bureau transmettra au gouvernement les observations de M. de Plœuc.

Lecture est donnée du procès-verbal de la séance du 16 septembre 1875.

La prochaine séance est fixée au jeudi 14 octobre 1875.

La séance est levée à deux heures trois quarts.

New-York, 30 septembre.

470 personnes ont péri dans l'Indianola par suite de la dernière tempête.

Pour les articles non signés: P. GODET.

Une MONTRE à cylindre en argent a été trouvée, à la date du 23 courant, sur la route nationale de Saumur à Doué. S'adresser au bureau du journal.

Emprunt de la ville de Nîmes.

ÉMISSION DE 7,251 OBLIGATIONS

De 1,000 fr. rapportant 50 fr. Remboursables en 25 années.

Conformément au traité passé entre la ville et MM. L. Sée fils et C^{ie}, approuvé par M. le ministre de l'intérieur.

L'Assemblée nationale a autorisé la Ville de Nîmes à emprunter la somme de 6,800,000 fr. Sur cet emprunt, 3,800,000 fr. doivent être versés à l'Etat; le surplus est applicable à divers travaux d'utilité publique et de casernement. L'Etat rembourse la Ville en 15 Annuités, spécialement affectées au service de l'Emprunt.

Le service de cet Emprunt est assuré par l'excédant actuel des recettes de la Ville de Nîmes sur ses dépenses et par les ressources spéciales créées par la loi. Les Obligations jouissent donc:

1° DE LA GARANTIE DE LA VILLE;
2° DE LA GARANTIE SUPPLÉMENTAIRE DES ANNU-
TÉS DE L'ÉTAT POUR 3,800,000 FRANCS.
C'est donc un placement de premier ordre.

Taux d'Emission : 982 fr. 50.

100 fr. » payables en souscrivant,
200 » — à la répartition,
350 » — du 1^{er} au 10 avril 1876,
332 50 — du 1^{er} au 10 avril 1877.

Les souscripteurs pourront se faire délivrer des demi-obligations (coupures de 500 fr.), rapportant 25 fr., au prix de 491 fr. 25 l'une.

En tenant compte de la prime de remboursement, le placement ressort à 5 1/4 0/0.

Les titres sont au porteur.
Le paiement des coupons et le remboursement des obligations s'effectueront le 30 Juin et le 31 Décembre, à NIMES et à PARIS.

Le 1^{er} tirage aura lieu au mois d'Avril prochain.
Jusqu'à la libération intégrale, un revenu de 5 0/0 sera payé sur les sommes versées comme ci-dessus. Les versements anticipés recevront une bonification d'intérêts à raison de 4 0/0 l'an.

Les Souscriptions reçues le premier jour jouiront d'un droit de préférence.

Les Obligations seront cotées à la Bourse.

On Souscrit les 5 et 6 Octobre 1875 :
A NIMES : à la RECETTE MUNICIPALÉ, — à la TRÉSORERIE GÉNÉRALE du Gard et dans les Recettes particulières et Perceptions du département, chez MM. E. Bayle et A. Boissier, — J. Galdan et C^{ie}, — Nègre-Bergeron et Bruneton;

A PARIS : chez MM. L^{as} Sée fils et C^{ie};
A Marseille : à la Société Marseillaise;
A Lyon : à la Société Lyonnaise;
A Montpellier : chez M. Tissier-Sarrus;
A Strasbourg : à la Banque d'Alsace-Lorraine, chez MM. Staehling, I. Valentin et C^{ie};
A Colmar et à Mulhouse : chez MM. Ab. Sée et fils;
A Metz : à la Banque d'Alsace et de Lorraine, chez MM. C^{ie} et E. Goudchaux et C^{ie};
A Bâle : au Basler Bankverein.

Le Dictionnaire abrégé de la Langue française que vient de mettre en vente la librairie Hachette et C^{ie}, aura bientôt sa place dans toutes les bibliothèques : il a été exécuté avec l'approbation de M. Littré par M. Beaujan, son plus assidu collaborateur. C'est le résumé du grand Dictionnaire, c'est la réduction en un seul volume de l'immense travail du maître. L'ouvrage paraît en 25 fascicules à 50 centimes; les vingt-deux premiers fascicules sont en vente.

Comité des concours poétiques de Bordeaux.

APPEL AUX POÈTES.

Le Quinzième Concours Poétique ouvert à Bordeaux le 15 août sera clos le 1^{er} décembre 1875; douze médailles or, argent, bronze, seront décernées.

Demandez le programme, qui est envoyé franco, à M. Evariste CARRANCE, Président du Comité, 7, rue Cornu, à Bordeaux, Gironde. (Affranchir.)

L'ILLUSTRATION, JOURNAL UNIVERSEL.

N° 1700. — 25 Septembre 1875.

Texte : Histoire de la semaine. — Courrier de Paris, par M. Philibert Audebrand. — Un numéro gagnant, nouvelle, par M. Charles Joliet (suite). — Chronique du Sport. — Les Théâtres. — Nos gravures : Le général Lapasset; — Les fêtes du centenaire de Michel-Ange, à Florence; — Les Muscadins, drame en cinq actes, par M. Jules Claretie; — Course de vélocipèdes dans le jardin des Tuileries; — Manœuvres du 13^e corps d'armée; — L'inondation de l'Allier au pont de Chazeuil (route de Saint-Pourçain à Varennes); — La France pittoresque : Malesherbes. — Variétés : Quelques pages d'histoire musicale (VIII, fin). — Bulletin bibliographique. — Revue financière de la semaine. — Faits divers. — Mostar. — Echees.

Gravures : Les fêtes du centenaire de Michel-Ange, à Florence (4 gravures). — Théâtre historique : Les Muscadins, drame en cinq actes, par M. Jules Claretie; 4^e tableau : les enrôlements sur la terrasse des Feuillants. — Le général Lapasset. — Paris : course de vélocipèdes, organisée au bénéfice des inondés du Midi, dans le jardin des Tuileries. — Les grandes manœuvres d'automne : reconnaissance de la rive gauche de l'Allier par le général de Bretteville, commandant la 26^e division du 13^e corps d'armée. — Les inondations : débordement de l'Allier; réparation par les sapeurs du 13^e corps d'armée de la levée de Varennes, à Saint-Pourçain, rompue par les eaux. — La France pittoresque : Malesherbes. — L'insurrection de l'Herzégovine : Mostar. — Rébus.

POMPE ROTATIVE
CONSTRUITE SPÉCIALEMENT
POUR LE TRANSVASEMENT
des
Vins, Huiles,
Essences, etc.
Débit
de 2,000 à 3,000
litres à l'heure.
J. MORET et BROQUET, Constructeurs brevetés s. g. d. g.
121, rue Oberkampf. — Paris.
Envoi franco de prospectus.
Représentés à Angers par MM. MARTIN FRÉMIN
articles de caves.

CHEMIN DE FER DE POITIERS

Service d'été.

Départs de Saumur pour Poitiers :
6 heures 10 minutes du matin.
11 — 20 —
7 — 35 — du soir.

Départs de Poitiers pour Saumur :
6 heures 30 minutes du matin.
10 — 45 —
6 — 50 — du soir.

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 30 SEPTEMBRE 1875.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % jouissance décembre.	65	17	»	Soc. gén. de Crédit industriel et comm. 135 fr. p. j. nov.	745	»	»	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	720	»	5
4 1/2 % jouiss. septembre.	94	75	»	Crédit Mobilier	167	50	»	Crédit Mobilier esp. j. juillet.	692	50	2
5 % jouiss. novembre.	103	90	»	Crédit foncier d'Autriche	345	»	5	Société autrichienne j. janv.	610	»	»
Obligations du Trésor, t. payé.	469	»	»	Crédit foncier de France	347	50	»	OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857	227	»	1	Charentes, 400 fr. p. j. août.	376	25	»	Orléans	314	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	472	50	»	Est, jouissance nov.	370	»	2	Paris-Lyon-Méditerranée.	312	»	»
— 1865, 4 %	492	»	»	Paris-Lyon-Méditerr., j. nov.	970	»	2	Est	312	50	»
— 1869, 3 %	350	»	»	Midi, jouissance juillet.	696	25	3	Nord	316	50	»
— 1871, 3 %	326	»	»	Nord, jouissance juillet.	1175	»	3	Ouest	310	75	»
— 1875, 4 %	465	»	2	Orléans, jouissance octobre.	993	75	»	Midi	300	»	»
Banque de France, j. juillet.	3860	»	»	Ouest, jouissance juillet.	620	»	»	Deux-Charentes	291	»	»
Comptoir d'escompte, j. août.	600	»	3	Vendée, 250 fr. p. j. jouiss. juill.	1045	»	»	Vendée	217	»	»
Crédit agricole, 200 fr. p. j. juill.	500	»	5	Compagnie parisienne du Gaz.	23	75	»	Canal de Suez.	525	»	»
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	325	»	»	Société Immobilière, j. janv.	320	»	1				
Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	920	»	»	C. gén. Transatlantique, j. juill.							

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.

GARE DE SAUMUR

(Service d'été, 3 mai 1875).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.
3 heures 8 minutes du matin, express-poste.
6 — 45 — — (s'arrête à Angers).
9 — 1 — — omnibus.
1 — 33 — — soir, omnibus.
4 — 12 — — express.
7 — 23 — — omnibus.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.
3 heures 4 minutes du matin, omnibus-mixte.
8 — 30 — — omnibus.
9 — 50 — — express.
12 — 38 — — soir, omnibus.
4 — 44 — — omnibus.
10 — 28 — — express-poste.
Lectrain d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 10 h.

Etudes de M^{re} CLOUARD, notaire, et de M^{re} BEAUREPAIRE, avoué, à Saumur.

A VENDRE
SUR LICITATION,
A Saumur, en l'étude de M^{re} CLOUARD, notaire,
Le dimanche 31 octobre 1875, à midi,

UNE MAISON
Avec écuries et remise,
Sise à Saumur, rue de la Monnaie, n° 15 et 15,

Dépendant des successions bénéficiaires Isidore PALATINI. (481)

Etude de M^{re} CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE
MAISON ET JARDIN
A Saumur, rue de Bordeaux, n° 48.

S'adresser à M^{re} CLOUARD. (462)

Etude de M^{re} CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE
HUIT HECTARES
Terres labourables, Vignes et Bois,
A Fougerolles, communes de Verrye et de Meigné.

S'adresser à M^{re} CLOUARD. (465)

Etude de M^{re} CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE
A L'AMIABLE,
LE MOULIN A EAU DE FOLLET
Commune de Courchamps.
S'adresser à M^{re} CLOUARD. (425)

A VENDRE
PETITE MAISON
A Saumur, rue du Petit-Mail, n° 12.

Caves voûtées, deux chambres à feu et cabinets;
Jardin, puits avec pompe.
S'adresser à M^{re} LAUMONIER, notaire à Saumur. (460)

Etude de M^{re} LAUMONIER, notaire à Saumur.

PRÉS
Commune d'Allonnes,

A VENDRE
En totalité ou par parties.

1° Six hectares 5 ares 50 centiares, à la Queue-de-l'Ormeau, n° 714, section II.
2° Un hectare 91 ares, aux Asnières, n° 725, section II.
3° Quatre-vingts ares, au Petit-Jeu-Fleury, n° 729, section II.
4° Soixante ares 50 centiares, à la Queue-du-Lièvre, n° 780, section II.
5° Et 21 ares 40 centiares, à la Queue-de-l'Ormeau, n° 734, même section.
S'adresser à M. TAYEAU, géomètre-expert au Pont-Fouchard, ou à M^{re} LAUMONIER, notaire. (459)

A VENDRE
Par suite de liquidation.

Une machine à vapeur
Hermann-Lachapelle.
10 chevaux de force.

Une machine à vapeur,
système Hermann-Lachapelle.
3 chevaux de force.

Une machine à vapeur
horizontale, détente variable,
chaudière demi-tubulaire.
8 chevaux de force.
Le tout ayant très-peu servi.

Arbres, cheminées, transmissions, courroies et accessoires.
BOURJUGE, rue Lenepveu, 13, Angers. (473)

L'EAU DE SUEZ

Commune de Varennes-sous-Montsoreau.

ADJUDICATION
DE
TRAVAUX NEUFS
ET RÉPARATIONS

A exécuter sur le clocher et sur l'église de Varennes-sous-Montsoreau.

Le Maire de Varennes fait savoir que, dimanche 3 octobre prochain, à une heure de l'après-midi, à la Mairie de Varennes, et par ses soins, il sera procédé à l'adjudication, au rabais et sur soumissions cachetées, desdits travaux neufs et réparations à faire sur le clocher et sur l'église de Varennes, consistant principalement en couverture d'ardoises.
Ces travaux sont estimés à la somme de deux mille deux cents francs, non compris les honoraires de l'architecte chargé de les recevoir.

Les entrepreneurs devront, dans le cas où ils ne seraient pas connus, produire un certificat de capacité visé par un architecte de l'arrondissement de Saumur.

Les soumissions seront déposées à la Mairie de Varennes, le dimanche 3 octobre prochain, de midi à une heure.

S'adresser, pour les renseignements et prendre connaissance des devis et cahier des charges, à ladite Mairie.
Varennes, le 24 septembre 1875.
Le Maire, Roussé. (470)

A VENDRE

UN Foudre

D'une contenance d'environ trente-deux barriques.
S'adresser au bureau du journal.
M^{re} JOLLY, notaire au Puy-Notre-Dame, demande un clerc sachant faire les actes courants.

VACCINE DE LA BOUCHE
supprime instantanément
LES MAUX DE DENTS

Conservation, blanchiment des Dents et pureté d'haleine assurée. Lire la Brochure.
BESSON, pharm. à Saumur.

A LOUER
PRÉSENTMENT,
UNE MAISON
Rue de l'Echelle.
S'adresser au Directeur de l'Ecole des Frères. (367)

A LOUER
Pour entrer en jouissance de suite,
UNE MAISON
Sise à Noyant, canton de Gennes,
Actuellement occupée par la brigade de gendarmerie.
S'adresser à la Sous-Préfecture de Saumur.

A VENDRE
JUMENT, alezane, de pur-sang, âgée de cinq ans, attelée et montée.
S'adresser à M. RUBY, à Trèves-Cunault. (464)

A VENDRE
Quantité de BEAUX et BONS FUTS D'ANJOU, dont partie en chêne.
S'adresser à M. BOUVET-LADUBAY, à Saint-Florent. (441)

UNE MAISON DE COMMERCE
demande un enfant de douze ans, sachant lire et écrire.
S'adresser au bureau du journal.

LIEBIG
BOUILLON INSTANTANÉ
ÉCONOMIQUE, PRÉCIEUX
Pour Soupes et pour Assaisonnements
QUATRE MÉDAILLES D'OR
TROIS GRANDS DIPLOMES D'HONNEUR
1867, 1868, 1869, 1872, 1873
Paris, Amsterdam, Havre, Moscou, Vienne
Mis hors concours — Lyon 1872
SE VEND PARTOUT
EN GROS : 30, rue des Petites-Ecuries, PARIS.

RIELLANT
DENTISTE
Rue de l'Hôtel-de-Ville, 17, à Saumur.

FABRIQUE D'ENCRE
de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur.
Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

L. HUET,
NATURALISTE-EMPAILLÉUR
Rue de Fenet, maison Alloume, A SAUMUR,

A l'honneur d'informer MM. les amateurs qu'il se charge d'empailler toutes sortes d'animaux, d'après les procédés les plus connus et les meilleurs.
Il construit également des armoires artificielles avec oiseaux, pour l'ornement d'appartements.
Le tout à des conditions très-avantageuses. (302)

LE JOURNAL DU DIMANCHE
RECUEIL LITTÉRAIRE ILLUSTRÉ
Paraissant chaque semaine avec 16 pages de texte et gravures inédites et un morceau de musique.

ABONNEMENTS :
Un an, 8 fr. — Six mois, 4 fr.
Par un mandat sur la poste, au nom de l'Administrateur, place Saumur, ANDRÉ-DES-ARTS, 41, à Paris.
La collection compose actuellement de 30 volumes renfermant les ouvrages des meilleurs auteurs contemporains.
Le volume broché pour Paris 5 fr. d' pour les départements 4 fr.
Saumur, imprimerie P. GODET.